

MOTION

L'UMESPE/CSMF, la CPH, l'INPH

Ont convenu d'analyser ensemble la Loi HPST en discussion actuellement au Parlement et de définir une position commune.

Elles considèrent, qu'au-delà des statuts différents, les préoccupations des médecins spécialistes libéraux et des praticiens hospitaliers sont communes quant à la nécessité que soient reconnus dans la Loi :

1. le respect de leur indépendance professionnelle que ce soit à travers une CME dans l'Hospitalisation privée, le respect de l'équilibre des pouvoirs des directions administratives et des praticiens dans les hôpitaux publics et une régulation professionnelle dans le secteur ambulatoire,
2. une organisation des soins centrée sur des besoins populationnels d'un territoire de santé, garantissant l'accès aux soins pour tous,
3. la mise en place de pratiques coopératives entre médecins d'exercice différent sur le territoire, en particulier pour l'organisation de la permanence des soins,
4. la spécificité de la démarche clinique des spécialistes et tout particulièrement dans le champ des disciplines cliniques à côté de la médecine générale de premier recours,
5. l'urgence d'une lisibilité institutionnelle de la Formation Médicale Continue dans laquelle la très grande majorité des médecins spécialistes sont engagés de tout temps dès leur inscription dans leur exercice spécialisé exclusif,
6. la mise en place d'une Instance de concertation institutionnelle unique au niveau régional.

Elles refusent solidairement même si l'opposition s'exprime différemment suivant l'histoire et la sensibilité de chaque Intersyndicale la logique d'industrialisation et de marchandisation des soins inscrite dans la Loi car cette logique :

1. ne permet pas de prendre en compte la complexité des prises en charge,
2. enferme le soin dans une logique comptable,
3. substitue à une prise en charge individualisée des malades une réponse standardisée et normée de maladies,
4. étouffera définitivement les multiples initiatives locales qui depuis quelques années se développent sur tout le territoire,
5. enfermera les médecins dans une logique hiérarchisée sous l'autorité de gestionnaires et d'acteurs administratifs préjudiciable à la qualité et la sécurité des soins.